



REGLEMENTATION ICPE

Mise à jour le 06/10/2026	Type de formation Formation courte
Durée de la formation 2 jours / 14 heures, ajustable selon positionnement	Coût pour l'apprenant Nous consulter
Modalités et délai d'accès Nous consulter	Validation à l'issue Certificat de réalisation
Lieux de formation Pôle Formation UIMM, Charleville-Mézières (Ardennes) · Pôle Formation UIMM, Reims (Marne)	

Modalités de délivrance des examens

CONTACT

fc@formation-industries-ca.fr

La formation en détail

Objectifs de la formation

La réglementation des ICPE
Organismes intervenants
Procédures de déclaration et d'autorisation

Public & prérequis

Tout public
BAC+2 tech ou exp Qualité, Sécurité ou Environnement
Maîtrise : ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001

Gestion du handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap
Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap

Programme

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Réglementation La nomenclature des ICPE (rubriques 1000, 2000, 3000,4000) Les procédures de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation
ICPE soumises à autorisationFocus sur les nouvelles rubriques 4000Les prescriptions applicablesLes cas de changement dans l'entrepriseExercice d'application sur cas concret

Méthodes mobilisées

Active, s'appuyant sur des exercices pratiques
Apports théoriques de tests
Jeux de rôles
Étude de situations vécues par les participants

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée via les mises en situation et les exercices proposés